



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MAPA

Mission d'assistance technique - Biodiversité marine des îles Marquises

Patrimoine Marin

I – Informations relatives à l'acheteur public

1. Catégorie :

Communauté de communes des Îles Marquises (CODIM)

2. Nom et coordonnées de l'acheteur :

Communauté de communes des Îles Marquises (CODIM), BP 71 ATUONA, 98741 HIVA OA, courriel : contact@codim.pf

3. Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché :

Président de la CODIM

II – Objet et caractéristiques principales

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire fournit à la CODIM des prestations d'assistance technique s'inscrivant dans le cadre de projets visant la préservation de la biodiversité marine de l'archipel des îles Marquises, tels que la création d'une grande aire marine protégée-gérée des îles Marquises - *Te Tai Nui A Hau*, l'instauration des zones de pêche réglementée, l'implantation de mouillages écologiques et la promotion des aires marines éducatives.

La mission vise à accompagner la CODIM dans la structuration, la coordination et la mise en œuvre opérationnelle des projets suivants :

1. Appui à l'élaboration et à la gestion des aires marines protégées

Le titulaire aura pour mission de :

- Accompagner les services publics de la Polynésie française dans l'élaboration, la création et la gestion d'aires marines protégées aux îles Marquises ;
- Contribuer à la mise en œuvre du projet d'aire marine protégée des îles Marquises – **TE TAI NUI A HAU**, incluant les zones de pêche réglementées (ZPR / Kahui) et les mouillages écologiques ;

	Mission d'assistance technique - Biodiversité marine Îles Marquises			1/5
	CODIM	Règlement de Consultation	24/02/2026	

- Organiser les tournées de consultation locales dans les îles de l'archipel ;
- Organiser et coordonner les comités de gestion ;
- Participer à la mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion.

2. Animation du réseau et coordination territoriale

Le titulaire devra :

- Tisser, avec le soutien des ambassadeurs de l'UNESCO, un réseau de personnes ressources et de partenaires locaux contribuant à l'instauration et à la gestion d'une grande aire marine protégée-gérée ;
- Participer aux missions de consultation des populations locales ;
- Participer aux réunions et événements de la CODIM et de ses partenaires institutionnels publics et privés ;
- Assister les élus et les agents de la CODIM lors des réunions techniques et institutionnelles.

3. Mise en œuvre des actions inscrites au plan de gestion

Le titulaire conseillera la CODIM sur la mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité marine, notamment celles inscrites au plan de gestion du bien classé à l'UNESCO *Te Henua Enata*, incluant:

- Les zones de pêche réglementées ;
- Les mouillages écologiques ;
- Les Aires Marines Éducatives.

Concernant les **Aires Marines Éducatives des îles Marquises**, la mission comprendra notamment :

- L'organisation de formations des encadrants ;
- La coordination des formations au secourisme et au sauvetage en mer.
- La coordination avec les établissements scolaires et partenaires ;

4. Etude de la biodiversité des rivières des îles Marquises

Le titulaire accompagnera :

- L'élaboration d'un projet scientifique d'étude de la biodiversité des rivières ;
- La structuration méthodologique et technique du projet ;
- L'identification de partenaires scientifiques ;
- La recherche de financements nécessaires à sa mise en œuvre.

5. Assistance administrative, technique et financière

La mission comprend également :

- L'identification de projets pertinents pouvant être portés par la CODIM ;
- La constitution et le montage de dossiers de demande de financement ;
- La production de lettres, notes de synthèse, comptes rendus, rapports d'étapes et rapports finaux ;
- La rédaction des documents nécessaires à la justification des financements
- La production de supports techniques et supports de communication liés aux projets.

Le titulaire interviendra en appui permanent :

- Aux élus communautaires ;
- Aux services administratifs de la CODIM ;

	Mission d'assistance technique - Biodiversité marine Îles Marquises			2/5
	CODIM	Règlement de Consultation	24/02/2026	

- Lors des réunions techniques et institutionnelles ;
- Dans la préparation de supports de présentation ;
- Dans la justification technique et financière des financements obtenus.

Le titulaire aura pour mission :

- D'identifier les opportunités de financement pertinentes ;
- De constituer les dossiers de demande de subvention ;
- De préparer les pièces justificatives techniques ;
- D'assurer un suivi administratif et technique des financements liés aux projets.

6. Organisation événementielle et logistique

Le titulaire participera à :

- L'organisation de réunions publiques et institutionnelles ;
- La préparation d'événements thématiques (journée de la mer, conférences, ateliers) ;
- L'organisation logistique des déplacements liés aux missions (intra-archipel, en Polynésie française et, le cas échéant, lors d'événements internationaux).

Les déplacements réalisés dans le cadre strict des missions confiées pourront être pris en charge par la CODIM, dans les conditions et selon les modalités prévues par le marché et les règles applicables à la collectivité.

2. Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché :

Services – Prestations intellectuelles.

3. Type de marché :

Marché public de prestations intellectuelles d'assistance technique et de coordination.

4. Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande :

Archipel des îles Marquises.

Déplacements ponctuels en Polynésie française et, le cas échéant, hors territoire.

5. Variantes autorisées :

Non.

6. Forme du marché :

Marché unique et mono-attributaire.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

7. Montant du marché :

Montant estimatif : environ **3 000 000 F CFP TTC**.

Rémunération forfaitaire mensuelle sur 10 mois.

III – Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de **10 mois** à compter de la signature du contrat.

Le marché n'est pas reconductible.

	Mission d'assistance technique - Biodiversité marine Îles Marquises			3/5
	CODIM	Règlement de Consultation	24/02/2026	

IV – Conditions de participation – Pièces à fournir par les candidats

Chaque candidat aura à produire, dans une enveloppe cachetée, les pièces définies, selon l'ordre et la présentation ci-après :

1° Situation juridique, fiscale et sociale

- N° TAHITI,
- un relevé d'identité bancaire ,
- une [déclaration sur l'honneur](#) dûment datée et signée pour justifier qu'il ne rentre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article LP 233-1 ;
- un certificat attestant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations sociales ;

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités techniques et professionnelles

- Présentation, coordonnées et curriculum vitae
- Un mémoire permettant d'apprécier l'expérience et compétence du candidat

3° Les candidats doivent présenter un dossier relatif à l'offre comprenant le projet de marché avec les pièces suivantes :

- Une note méthodologique détaillant : compréhension des enjeux, organisation proposée, méthodologie d'intervention
- Une offre financière précisant : Montant mensuel TTC, Montant total TTC sur 10 mois

Le candidat devra justifier :

- D'une bonne connaissance des îles Marquises, notamment sur les plans géographique, institutionnel et administratif ;
- D'une expérience avérée en biodiversité marine et en gestion environnementale, notamment en matière d'aires marines protégées ou de dispositifs de gestion durable ;
- De compétences en montage de projet, rédaction technique et administrative, animation de réunions et facilitation de concertations, auprès de publics variés (élus, services techniques, population, partenaires institutionnels) ;
- D'une bonne compréhension du fonctionnement institutionnel et des politiques publiques de la Polynésie française.

Ces éléments seront appréciés au regard du mémoire technique et des références produites.

V – Critères d'attribution

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

– Valeur technique de l'offre : 70 points

- Compréhension du territoire et du contexte institutionnel – **15 points**
- Expertise en biodiversité marine et gestion environnementale – **15 points**
- Méthodologie d'intervention et organisation de la mission – **15 points**
- Compétences en coordination, animation et concertation multi-acteurs – **15 points**

	Mission d'assistance technique - Biodiversité marine Îles Marquises			4/5
	CODIM	Règlement de Consultation	24/02/2026	

– Prix : 30 points

On attribue la note 30 au candidat proposant le prix le plus bas ; on déduit ensuite la note des autres candidats par la formule suivante :

$$(P) = (\text{Montant de l'offre la moins-disante} / \text{Montant de l'offre à analyser}) \times 30$$

VI – Conditions de délai

1. Date limite de remise des candidatures ou des offres :

Le 4 mars 2026 à 12 heures 30 (heure des Îles Marquises).

2. Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres :

30 jours.

VII – Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires techniques nécessaires à leur étude :

Siège de la CODIM : 40 927 307 - contact@codim.pf

VIII – Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

Les offres devront être transmises : Par courriel à contact@codim.pf

Mention obligatoire : “MAPA - CPIM – Assistance technique biodiversité marine 2026”

Les offres remises hors délai ne seront pas retenues.

IX - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

	Mission d'assistance technique - Biodiversité marine Îles Marquises			5/5
	CODIM	Règlement de Consultation	24/02/2026	